



**Crématorium de Tergnier**  
Cœur de l'Aisne

TARIFS 2025	H.T. 2025	T.T.C
<b>Crématorium</b>		
<b>Prestations minimum du service public de crémation - Comprenant la remise de l'urne</b>		
Crémation adulte	621,67 €	746,00 €
Crémation enfant jusqu'à 12 ans inclus	105,00 €	126,00 €
<b>Autres prestations du service public dans le cadre d'une crémation</b>		
Location de la salle de recueillement et accompagnement <sup>(1)</sup>	74,17 €	89,00 €
Location du salon des retrouvailles pour 1 heure	52,50 €	63,00 €
Supplément pour le samedi après-midi	63,33 €	76,00 €
Dépôt provisoire de l'urne du 4ème au 12ème mois (gratuit pour les trois premiers mois de conservation)	95,83 €	115,00 €
<b>Crémation de restes de corps exhumés dans un cercueil ou boîte à ossements</b>		
Restes exhumés d'un corps inhumé depuis moins de 5 ans	621,67 €	746,00 €
Restes exhumés d'un corps inhumé depuis plus de 5 ans	516,67 €	620,00 €
Crémation administrative à la demande d'une collectivité : conteneur > 1,20 mètres, 100 kg maxi	516,67 €	620,00 €
Crémation administrative à la demande d'une collectivité : conteneur < 1,20 mètres, 50 kg maxi	410,83 €	493,00 €
<b>Crémation de pièces anatomiques</b>		
1 ou 2 conteneurs - 50 kg ou 110 l maxi	410,83 €	493,00 €
3 ou 4 conteneurs - 100 kg ou 220 l maxi	516,67 €	620,00 €
5 ou 6 conteneurs - 150 kg ou 330 l maxi	621,67 €	746,00 €
<b>Autres prestations du service public dans le cadre d'une inhumation</b>		
Location de la salle de recueillement et accompagnement <sup>(1)</sup>	146,67 €	176,00 €
Location du salon des retrouvailles pour une heure	105,00 €	126,00 €
Supplément pour samedi après-midi	63,33 €	76,00 €
<b>Autres prestations du crématorium</b>		
Collation simple (minimum 20 personnes) - forfait par personne	5,83 €	7,00 €
<b>Dispersion des cendres</b>		
Dispersion des cendres dans le cimetière de Fargniers	41,67 €	50,00 €
Plaque commémorative	135,83 €	163,00 €

(1) Comprenant le personnel d'accueil et d'accompagnement dans la salle de recueillement, la gestion du matériel de sonorisation. L'accompagnement des familles dans la salle de recueillement se fait en concertation avec les opérateurs de pompes funèbres et la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, si elle le demande.

T.V.A au taux de 20%.